



La loi prévoit les conditions de rémunération de l'activité des MJPM. Les textes d'application précisent les modalités de financement des mesures de protection, selon le mode d'exercice du mandataire. A première vue, le calcul des émoluments permettant le financement des mesures de protection semble simple à mettre en œuvre puisque tout est codifié. Pourtant pleins de questions demeurent, car l'assiette de calcul n'est pas si simple à déterminer.

## Dates et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI.

**28 septembre 2023 (module 1)**  
**12 octobre 2023 (module 2)**

2 modules de 1h30 (soit 3h00)  
**De 9h00 à 10h30**

## Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 100 €  
Salariés des adhérents : 120 €  
Non adhérent FNMJI : 180 €

*Pour toutes demandes d'informations*

[contact-formation](mailto:contact-formation@fnmji.fr)



# Le calcul des émoluments

## La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels auront acquis une boîte à outils pour permettre le juste financement des mesures de protection.

## Au programme

Le financement de la mesure de protection

La composition de l'assiette :

- De quoi parle-t-on ?
- Qu'est-ce qu'on y met ?
- La ventilation d'un versement global

Et dans le quotidien du MJPM :

- Comment trouver la bonne information ?
- Quelles demandes faire aux caisses ?
- OCMI et les frais de gestion

## Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun



## Nos deux experts

Jean-Marie SECCHI, *expert auprès de la FNMJI, conseil en gestion de patrimoine*

Nadia HOOGSTOEL, *MJPM, consultante formatrice*

## Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive. Elle est découpée en plusieurs séquences : séquences d'apports théoriques et d'échanges en visio conférence.

## Nos modalités d'évaluation

Séquences d'évaluations orales afin de s'adapter au mieux aux réalités rencontrées par les participants.

Questionnaires numériques transmis à chaque participant.

## Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap : [presidence@fnmji.fr](mailto:presidence@fnmji.fr)